

**1. Sur la diffusion des Saintes Écritures et du Magistère de l'Église concernant la famille**

**d) Dans quelle mesure – et en particulier sur quels aspects – cet enseignement est-il réellement connu, accepté, refusé et/ou critiqué dans les milieux extra ecclésiaux ? Quels sont les facteurs culturels qui empêchent la pleine réception de l'enseignement de l'Église sur la famille?**

1

Cet enseignement est globalement méconnu des milieux extra ecclésiaux mais aussi de bon nombre de chrétiens, selon une vision souvent sommaire relayée par les médias et cantonnée à des sujets polémiques (préservatif, avortement, homosexualité).

Dans notre société occidentale, l'individualisme ambiant conduit à penser que l'homme se construit lui-même, ne se reçoit de Personne et que la vie de famille relève de la sphère privée. Cela conduit à considérer l'enseignement de l'Église sur la famille comme une intrusion dans la sphère privée et à le rejeter « à priori ».

Des aspects comme

- la fidélité dans le mariage ( au nom de la liberté, cela paraît inconcevable de nos jours),
- le respect de la vie (revendication du droit à l'avortement, droit à la recherche sur l'embryon, etc.),
- le respect du conjoint, du partenaire (on ne supporte plus l'autre, on le « jette »)

sont souvent critiqués

Culturellement et massivement l'Église hiérarchique est perçue comme exigeante, hors de ce temps et de la réalité de la vie des gens, ne comprenant pas les mentalités actuelles et s'opposant aux valeurs en vogue dans notre société. Son enseignement est plus perçu comme une **contrainte** que comme **une aide à vivre**.

La connaissance des enseignements de la Bible et du Magistère sur la valeur de la famille est plus d'ordre « sociologique » (tradition, rites,..) que le résultat d'une appropriation personnelle éclairée et fortifiée des enseignements de l'Église

La forme de cet enseignement est un obstacle à sa connaissance : inadaptée, trop livresque, dans un langage compliqué nécessitant des connaissances théologiques, n'utilisant pas suffisamment les outils de communication audiovisuel et numérique.

Nous notons comme **Facteurs culturels** qui empêchent la réception de l'enseignement de l'Église sur la famille :

- les Médias
  - qui « réduisent le message »
  - « Vu à la télé » revient à « parole d'Évangile »
- L'individualisme ambiant qui limite les échanges entre les personnes
- La culture du zapping
- Les nombreux loisirs, la société de consommation et le matérialisme ambiant
- L'apport des sciences humaines et des sciences du vivant présenté souvent en opposition avec l'enseignement de l'Église
- La libération des mœurs due à l'avènement de la pilule, la légalisation de l'avortement, la théorie du genre

**DIOCESE DE CHALONS EN CHAMPAGNE**  
**SYNTHESE DES REPONSES POUR LE SYNODE ROMAIN SUR LA FAMILLE**

- une vision libertaire de la société qui promeut une famille aux multiples visages, où aucun modèle ne doit prévaloir.
- une définition floue de la famille

Cependant, beaucoup perçoivent tout de même l'enseignement de l'Eglise comme un bel idéal, même s'il est difficilement accessible.

Les sondages le montrent, les jeunes rêvent d'une vie de couple stable. Aussi pour un certain nombre, même éloignés de l'Eglise, le mariage à l'Eglise représente encore le mieux cette conception du couple qu'ils se font par son engagement pour la vie (qu'Elle seule propose !) et par la fidélité demandée. C'est souvent parce qu'ils veulent croire à cet idéal et non à cause de leur foi, qu'ils demandent le mariage à l'Eglise.

De même, le respect de la vie, le respect du partenaire sont défendus par de nombreux couples et familles. Beaucoup de psychiatres disent la même chose que l'Eglise sur le rôle du père ou l'apprentissage de la frustration...

## **2. Sur le mariage selon la loi naturelle**

**d) Si des baptisés non pratiquants ou ceux qui se déclarent non-croyants demandent la célébration du mariage, comment affronter les défis pastoraux qui en découlent?**

Premier constat : on est souvent en porte à faux, la majorité des personnes désirant se marier vivent en dehors des règles de l'Église.

3

Les avis sur la posture à prendre dans ces cas-là sont divergents, voire opposés :

1. Ces personnes ne vivent pas le sens sacramentel du mariage. **Pourquoi ne pas proposer une célébration non sacramentelle ?** On n'a que le mariage civil ou le mariage sacramentel à proposer. Lorsqu'un fiancé baptisé, sans aucune formation religieuse, et la fiancée non baptisée, demandent le mariage, quid de leur engagement chrétien ?

Se montrer exigeant à leur égard est un cadeau à leur faire. Leur faire prendre conscience des implications de leur engagement, éventuellement leur proposer une formation spirituelle ou leur expliquer l'incohérence de leur démarche.

Leur demander clairement si oui ou non ils veulent de la vie en Jésus car accepter qu'ils optent pour une cérémonie à l'église parce que cela fait bien, est une démission

Un accompagnement individuel est indispensable pour aider au discernement de la démarche.

Cette position, souvent tenue par des chrétiens pratiquants et présente dans notre diocèse, n'est cependant pas la position officielle de notre diocèse

2. « **Qui sommes-nous pour refuser un sacrement ?** » Refuser est « fermer la porte ». Un dialogue pastoral est essentiel dans un premier temps puis un accompagnement.

Il convient de les accueillir avec bienveillance, sans jugement, de les aider à discerner sur les motivations qui guident leur demande, à leur faire prendre conscience des implications de leur engagement. Faire avec eux le bout de chemin qu'ils peuvent faire tout en les éveillant à la richesse de l'Évangile pour la croissance de leur amour, cela demande du temps. Insister sur la spécificité du mariage chrétien mais sans faire l'impasse sur l'importance du mariage en tant que tel, comme acte social et fondateur.

**Ce qui est important, c'est qu'ils soient sincères et vrais dans leur démarche, c'est qu'ils réussissent leur vie conjugale et familiale.**

Présenter la préparation comme l'équivalent de toute préparation pour une aventure un peu exigeante (voyage, construction d'une maison, prise en main d'une nouvelle fonction, etc) : vous voulez construire sur le roc ou sur le sable ? Peu à peu, en tirant un fil, on en trouve un autre (caractéristiques homme/femme, rôle de chacun des futurs époux dans la construction du foyer et vers un **chemin de bonheur**...l'Église étant experte en humanité...

Ces couples ont souvent une croyance en quelque chose de flou...Ils n'ont rien reçu... **c'est une chance** pour nous qu'ils frappent à notre porte, qu'ils viennent à nous. **Un véritable défi** pour nous. Il est important de tenir compte de leur demande et de cheminer avec eux tant sur le plan de leur engagement humain au mariage que spirituel. Leur proposer des soirées catéchétiques : ils n'ont pas eu la chance d'avoir reçu une éducation chrétienne. Ils sont souvent assez réceptifs dans ces soirées car ils sont « neufs » et viennent sans a-priori. Ce sera peut-être l'unique moment de leur vie où la Parole de Dieu leur sera proposé comme **chemin de vie**.

**DIOCESE DE CHALONS EN CHAMPAGNE**  
**SYNTHESE DES REPONSES POUR LE SYNODE ROMAIN SUR LA FAMILLE**

Mais pour saisir cette chance, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement :

- Avec des visages divers d'Eglise : prêtre, diacre, couples, communauté chrétienne
- par différentes portes d'entrée : partir de leur relation humaine (CPM), dialogue personnel avec le prêtre, soirées catéchétiques pour annoncer la foi chrétienne dans le respect de leurs convictions
- dans la durée : il faut du temps
- en coordination entre les différents acteurs
- à la fois individuel et communautaire

### **3. La pastorale de la famille dans le contexte de l'évangélisation**

#### **f) Quelle attention pastorale l'Église a-t-elle montrée pour soutenir le cheminement des couples en formation et des couples en crise?**

La formulation de la question nous semble incomplète : elle semble sous-entendre que l'Église ne s'intéresse aux couples qu'au moment de leur formation ou quand ils vont mal. Qu'en est-il de l'attention pastorale de l'Église pour tous les couples déjà formés et qui ne sont pas en crise ? Quel accompagnement propose l'Église pour ces couples dans une société où le divorce est devenu monnaie courante ?

5

#### **1 - Le cheminement des couples en formation**

Pour ceux qui demandent le sacrement de mariage, il existe au niveau du diocèse les sessions de préparation au mariage (CPM), plusieurs rencontres individuelles avec le prêtre ou le diacre. Dans certaines paroisses 2 ou 3 rencontres « Essentiel -Foi » ont été mises en place (C'est quoi croire ? Qui est Jésus-Christ ? L'Église ?), notamment pour ceux qui n'ont pas été catéchisés ou non baptisés. Sur d'autres paroisses, des propositions le dimanche matin en lien avec la communauté paroissiale.

La préparation des couples au mariage lors de sessions CPM avec l'aide d'accompagnateurs mariés est à porter à l'actif de l'Église. Beaucoup de couples qui vont « à reculons » dans ces sessions en ressortent vraiment heureux. Beaucoup de témoignages en ce sens remontent aux prêtres.

L'ensemble de cet accompagnement les aide à formuler- ce qu'ils n'ont pas l'habitude de faire - des choses profondes sur le sens de la Vie.

Il existe aussi des propositions plus approfondies de rencontres couples animées par les Jésuites (Manrèse) ou en d'autres lieux.

#### **2 - Les couples en crise**

Il y a beaucoup d'offres au niveau de la France : des associations d'aide aux couples, différents mouvements d'Église... la question est de les faire connaître ou de créer des lieux d'écoute - situés au bon endroit et au bon moment, accessibles- pour les couples en difficulté passagère ou plus durable. Le diocèse essaie de faire connaître ces lieux.

Mais au niveau diocésain, l'aide apportée est essentiellement individuelle. Et bien souvent ces situations sont irréversibles, il est déjà trop tard notamment dans les cas d'infidélités notoires.

#### **Attentions et suggestions pastorales pouvant être développées afin d'améliorer l'accompagnement des couples :**

##### **1. Lors de la préparation au mariage :**

N'y aurait-il pas à s'inspirer de la démarche catéchuménale où ce qui est le premier est de découvrir, d'accueillir l'amour de Dieu, et la vie avec lui et avec des frères à laquelle il nous invite. N'y aurait-il pas à présenter le mariage d'abord comme un appel à aimer, à grandir dans un amour tout en prenant en compte que cela peut mettre du temps, qu'il peut y avoir des ratés pour comprendre ce qu'est l'amour selon le Dieu Amour. Pourquoi pas des étapes possibles qui incitent à avancer, à grandir plutôt que de transmettre un trésor dont on ne sait pas se servir. Pour prendre une image : pourquoi offrir une voiture qui n'a pas de marche-arrière. Certes, c'est bien l'idéal à atteindre mais qu'en est-il dans les réalités de la vie, surtout aujourd'hui, avec des

conditions de vie qui font que la plupart des couples respirent d'abord l'air du temps ! Que l'Eglise trouve les **chemins pour proposer l'idéal à atteindre**, à l'image de l'amour trinitaire, mais en accompagnant avec miséricorde, comme Dieu avec chacun de nous, comme le Ressuscité avec les disciples d'Emmaüs.

**2. pour ceux qui ne demandent pas le sacrement de mariage mais qui vivent en couple :**

L'Eglise peut accompagner en ACCUEILLANT ce que les gens vivent de BON, en le valorisant comme quelque chose voulu par Dieu (exemple : les concubins s'AIMENT) et en l'orientant vers l'achèvement promis par Dieu (ex : les concubins peuvent désirer s'unir fidèlement dans le mariage, en s'appuyant sur l'amour de Dieu). Pastoralement cela pourrait concrètement consister à monter des sessions pour concubins proposant LE pas suivant qui n'a de sens que si la personne a d'abord choisi de conformer davantage sa vie au Christ, là où elle en est, d'où la nécessité de toujours travailler/réveiller préalablement son adhésion à la foi.

**3. pour l'accompagnement des couples tout au long de leur vie conjugale**

La célébration du mariage à l'Eglise n'est pas un point final pour la vie du couple mais elle ouvre à un « à-venir » à construire chaque jour C'est toute une pastorale d'accompagnement et de soutien à la vie dans le mariage qui est à développer, surtout dans notre société où le divorce est une issue quasi-normale en cas de difficulté dans le couple. **Un axe prioritaire à développer est l'accompagnement pastoral après le mariage.** Il ne faudrait pas attendre la crise dans le couple pour s'intéresser à eux... Pour cela, il est nécessaire de mettre en place pendant la préparation au mariage avec les différents intervenants un véritable cheminement afin d'être en capacité de leur donner envie de continuer un accompagnement après le mariage. Sur notre diocèse, quelques paroisses proposent une rencontre un an après le mariage, à l'occasion de la saint Valentin pour essayer d'amorcer ce suivi, quelques équipes de jeunes couples (informelles, Tandem, CMR) se créent mais c'est très timide.

Plus largement, beaucoup de choses de grande qualité existent : des sessions, des Week-ends, des groupes de spiritualité, des livres, vidéos, etc. Le panel est large et l'offre peut rejoindre des couples au profil très différents, même ceux à la périphérie de l'Eglise. Mais ces propositions sont peu connues (manque de communication ?) et ne touchent souvent que des personnes désireuses d'approfondir la question, acceptant de se déplacer, d'y consacrer du temps. L'Eglise a un vrai savoir en ce domaine : Il convient de le porter à la connaissance du plus grand nombre à l'échelle des paroisses. Voire de monter des programmes rapprochés géographiquement.

#### **4. Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles**

**d) Dans tous ces cas, comment les baptisés vivent-ils leur situation irrégulière? Ils en sont conscients? Manifestent-ils simplement de l'indifférence? Se sentent-ils écartés et vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements?**

##### **En ce qui concerne le concubinage, les unions libres :**

Pour ceux qui sont croyants ou pratiquants et qui n'ont pu se marier (opposition du conjoint), cette situation irrégulière peut être vécue avec souffrance. Dans leur très grande majorité, les baptisés concernés ne sont pas conscients de l'irrégularité de leur situation matrimoniale. Beaucoup n'en prennent conscience que lors d'une demande de sacrement (eucharistie ou confirmation). Et là c'est l'incompréhension si le sacrement leur est refusé tant qu'ils ne régularisent pas leur situation alors même que ce peut être le conjoint qui refuse catégoriquement cette régularisation.

##### **En ce qui concerne les séparés, divorcés, divorcés-remariés :**

On ne peut pas généraliser la façon dont les baptisés vivent leur situation irrégulière. Elle dépend du rapport de la personne à Dieu, et de l'injustice subie en profondeur dans sa vie qui a pu l'amener à sa situation actuelle.

Dans le cas des séparés, divorcés, divorcés-remariés, il y a d'abord une grande souffrance existentielle et ensuite une méconnaissance de leur situation vis-à-vis de l'Eglise. Beaucoup se sentent jugés, condamnés et rejetés.

Beaucoup pensent qu'en raison de leur séparation ou de leur divorce, ils n'ont plus le droit de communier. Et pour ceux qui sont remariés, beaucoup ne comprennent pas l'attitude de l'Eglise. Ils vivent dans la souffrance de l'impossibilité de recevoir les sacrements et de ne pas pouvoir bénéficier pour leur remariage d'un office religieux qui « ne soit pas au rabais ». Ils attendent beaucoup du Pape François pour trouver des chemins pour la miséricorde.

Le pardon de Jésus à la femme adultère est souvent mis en avant. Jésus pardonne alors pourquoi l'Eglise ne pardonne pas-t-Elle pas ? N'a-t-on pas le droit à l'erreur ? Surtout lorsqu'après un premier échec, la seconde union se révèle durable et fidèle. L'Eglise ne pourrait-elle pas en tenir compte ? Demander à un couple divorcé remarié de vivre en frère et sœur pour pouvoir communier relève d'une méconnaissance de la réalité charnelle du couple. Pourquoi la communion, nourriture et force pour les **aider dans leur vie**, leur est-elle refusée ? Certains, en accord avec leur conscience et leurs curés communient. Mais d'autres encore ne savent même pas que leur situation irrégulière les empêche, selon la loi de l'Eglise, de communier

Dans la séparation, la part des responsabilités n'est pas toujours 50/50. Certains sont surtout des victimes et « refaire sa vie » après quelques années de galère ne peut pas être perçu d'abord comme un mal. En est-ce un ? Ils conduisent leur vie le plus honnêtement possible.

Dans le cas d'un couple où l'un des deux est divorcé et l'autre célibataire, celui qui est célibataire ne comprend pas pourquoi, lui aussi, n'a plus accès à la communion, surtout s'il a connu son (sa) conjoint(e) bien des années après son divorce.

Incompréhension aussi pour ceux qui retrouvent ou découvrent le chemin de la foi après leur rupture et se voient refuser les sacrements en raison de leur divorce.

Beaucoup partent sur la pointe des pieds, n'attendant plus rien de l'Eglise qui leur semble **plus soucieuse de l'application de la loi que de permettre aux gens de vivre.**

Quelques-uns changent même d'Eglise notamment pour pouvoir se remarier.

Enfin, beaucoup rejettent une Eglise qu'ils ne ressentent pas miséricordieuse à leur égard malgré toutes les déclarations qu'elle peut faire mais qui ne sont pas suivies d'effets.

La souffrance vécue par certains divorcés-remariés est renforcée par la proposition qui peut être faite de demander la nullité de leur mariage afin de pouvoir continuer à avoir accès aux sacrements et de se "re"marier. Faire une démarche de nullité est souvent perçu comme renier les enfants nés de cette union, c'est aussi ré-ouvrir une blessure qui a été longue à cicatriser. L'Eglise leur paraît dure en exigeant cela.

S'il existe en effet des cas légitimes de nullité (immaturité, éléments cachés, manque de liberté,...), développer un recours sur le fondement de l'absence de foi de l'un des 2 époux au moment du mariage, semblent à certains conduire à renoncer à la sacralité du mariage, en recourant à un critère éminemment subjectif. Cela poserait en outre question quant à la qualité de la préparation au mariage.

Par ailleurs, comment évaluer la maturité d'une personne et la juste compréhension d'un sacrement comme le mariage avec toutes ses composantes. Ce n'est pas toujours visible. Quel couple a réellement compris la totalité du sens de son engagement le jour de son mariage ? De plus, même si le prêtre constate des immaturités, des libertés restreintes,..., il lui est souvent difficile d'interrompre le processus....

La préparation au mariage, en groupes comme c'est proposé par le diocèse est une excellente chose, la rencontre confiante avec le prêtre ou le diacre peut aussi l'être. L'est-elle toujours ? Combien de temps l'Eglise demande-t-elle pour former un prêtre ? Un homme marié diacre ; malgré cela, il peut y avoir des erreurs de discernement ! Pour le mariage, cela se résume à quelques heures.....alors...

#### ***4. Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles***

**g) Existe-t-il une pastorale spécifique pour traiter ces cas? Comment cette activité pastorale se déroule-t-elle? Existents-ils des programmes à ce propos au niveau diocésain et national? Comment la miséricorde de Dieu est-elle annoncée aux personnes séparées et aux divorcés remariés ; comment le soutien de l'Église dans leur cheminement de foi est-il mis en acte?**

Sur notre diocèse, il n'existe pas de pastorale spécifique en rural. Le soutien de l'Eglise peut avoir lieu souvent de façon personnelle avec le pasteur, ou avec des membres de la communauté locale.

En ville, une réflexion est en cours pour mettre en place des lieux d'écoute pour séparés, divorcés, divorcés-remariés et leur proposer un cheminement pendant un temps donné.

Des célébrations de temps de prière lors d'un remariage civil se font régulièrement sur notre diocèse selon une trame précisée dans un guide et un recueil de textes élaborés et promulgués par notre évêque.

Il existe des propositions de retraites pour séparés, divorcés, divorcés remariés en dehors de notre diocèse que nous essayons de faire connaître

Ecoute, accueil et dialogue sont les postures à adopter dans cette pastorale. On reconnaît la foi de ces personnes, on reconnaît qu'en tant que baptisées elles ont toute leur place dans l'Eglise. C'est en intégrant les personnes vivant une situation maritale irrégulière dans les différents secteurs de la vie de l'Église que celles-ci peuvent ressentir, mieux que par des déclarations sans suite, la miséricorde de Dieu et le soutien réel de l'Église à leur égard.

Cependant, un divorcé remarié peut-il être appelé à prendre n'importe quelle responsabilité dans une paroisse ? Un discernement pastoral est nécessaire : d'une part il ne faut pas le



**DIOCESE DE CHALONS EN CHAMPAGNE**  
**SYNTHESE DES REPONSES POUR LE SYNODE ROMAIN SUR LA FAMILLE**

mettre en porte-à-faux, d'autre part il faut une cohérence entre sa situation et ce à quoi il est appelé. Pour notre évêque, la question se pose notamment sur des missions comme délégué pastoral, chef d'un établissement catholique, membre d'une équipe pastorale. Si s'occuper de « l'intendance » au sein d'une paroisse ou du « servir » ne semble pas incompatible, il n'en est pas de même pour la charge du « célébrer » ou du « témoigner ». Dans tous les cas, la décision se prend en tenant compte de la personne et de ce qu'elle a vécu.

Une attention toute spéciale doit être portée aux personnes vivant une situation irrégulière et qui demandent le baptême. A-t-on, en conscience, le droit de priver de la joie et de la grâce du baptême une personne qui rencontre le Christ ? Faut-il être parfait pour être baptisé ? Ne fait-on pas porter des jugs et des fardeaux trop lourds aux personnes qui cherchent Dieu ? Les situations des futurs baptisés, futurs confirmés sont de plus en plus complexes et peu conformes à ce que l'Eglise demande. Notre évêque rencontre individuellement les personnes en situation irrégulière avant de prendre toute décision

## **7. Sur l'ouverture des époux à la vie**

### **b) Cette doctrine morale est-elle acceptée? Quels sont les aspects les plus problématiques qui en rendent difficile l'acceptation par la plupart des couples?**

La doctrine morale de l'Eglise n'est pas très bien comprise. Elle est caricaturée.

Le vocabulaire de cette doctrine nous semble dépassé.

Le totalitarisme de l'épanouissement par le travail, et par le loisir et l'idéologie de la maîtrise de soi et de son corps rendent la doctrine morale de l'Eglise "un peu" à contre-courant.

Au moment de sa publication, « *Humanae vitae* » a été ressenti comme un coup de frein, voire même un désaveu du Concile et de son ouverture au monde. A partir de ce moment-là, beaucoup ont quitté l'Eglise sur la pointe des pieds. D'autres ont continué de vivre sans en tenir compte avec, dans certains cas, un sentiment de culpabilité qui s'est peu à peu amoindri avec le temps. Un petit nombre s'efforce d'« être fidèle au Pape » comme ils disent.

Un prêtre nous a confié : « Il y a longtemps que je n'ai plus entendu dans les confessions les personnes s'accuser d'avoir utilisé les moyens contraceptifs » et de poursuivre « Les conseils, la doctrine et la pratique sont données surtout par des célibataires qui se sont engagés au célibat ou ont fait vœu de « chasteté parfaite ». Cela ne veut pas dire que les célibataires n'aient rien à dire au nom de la diversité et complémentarité des vocations. Ce pourrait être intéressant de demander aux couples mariés de s'exprimer en toute simplicité sur le sujet au nom du service de leurs frères et sœurs en humanité. »

La notion même de loi naturelle est loin d'être comprise et acceptée par beaucoup même parmi les prêtres ;

#### **La contraception aujourd'hui en France :**

Le contexte sociétal et la libération des mœurs poussent un certain nombre de mères à proposer la pilule à leur fille dès qu'elles commencent à sortir par peur d'une grossesse non désirée.

De plus, jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes filles prenaient la pilule pour de l'acné ! Les effets pervers de la pilule récemment mis à jour font faire un retour en arrière. La pilule était présentée comme sans danger, permettant même de régulariser le cycle de la jeune fille et comme sûre à 100%.

Pour la très grande majorité des couples, il est devenu impensable de s'engager pour la vie, de se marier sans avoir d'abord vécu ensemble. Ce n'est qu'après plusieurs années 3, 4 ans voir plus, qu'ils décident de se marier. Aussi, tant qu'il n'y a pas d'engagement à une vie de couple stable, le recours aux méthodes de régulation des naissances les plus fiables ou maîtrisables (pilule en général) semble une nécessité. Et lorsque l'habitude est prise, revenir en arrière est difficile.

Le recours à une méthode naturelle est plus exigeant en terme de comportement individuel (connaissance du cycle menstruel, maîtrise de ses désirs), parfois difficile, voire impossible pour certains couples, à mettre en œuvre (cycles irréguliers, rythme de vie compliqué). Il demande une implication et une décision partagée par les 2 conjoints.

Les couples rejettent l'imprévu et souhaitent tout maîtriser.

Les méthodes naturelles sont peu ou mal connues, la société n'en parle pas et ne les propose pas. Pour les jeunes couples, avec les méthodes naturelles, c'est la famille nombreuse à tous les coups. Par contre ils sont sensibles au côté trop chimique et peu « écologique » de la pilule : Peut-on, sans risque, absorber pendant des années des substances qui bloquent un processus biologique ? En CPM, on constate que, contrairement aux idées reçues, tous les

**DIOCESE DE CHALONS EN CHAMPAGNE**  
**SYNTHESE DES REPONSES POUR LE SYNODE ROMAIN SUR LA FAMILLE**

couples ne plébiscitent pas les méthodes de contraception non naturelles en raison des effets secondaires de celles-ci, des risques, des répercussions que cela peut engendrer sur leur santé. Certains jeunes couples en ayant déjà fait les frais osent parfois en témoigner : leur témoignage est plus percutant que de longs discours basés sur des raisons philosophiques ou religieuses !

### **La procréation assistée**

Le droit à l'enfant est entré dans les mentalités, le recours à la procréation assistée est envisagé en premier lieu par les couples en préparation au mariage. Les problèmes éthiques qu'ils posent, les problèmes de filiation qu'ils soulèvent dès lors qu'un des 2 n'est pas le parent biologique ne semblent pas les effleurer. Le recours à l'adoption ne vient le plus souvent qu'en cas d'échec des méthodes de procréation médicalement assistée.

En préparation au mariage, soulever les différents problèmes éthiques, les différents problèmes médicaux de ces pratiques largement admises par la société, permet de faire toucher du doigt que la doctrine morale de l'Eglise a peut-être un sens... même si son langage n'est pas ou plus adapté

### **L'avortement :**

- L'avortement en cas de handicap décelé lors de la grossesse est largement admis pour le « bien de l'enfant ». Facile d'accepter un enfant handicapé tant qu'on n'a pas à l'assumer !!! Les questions qui reviennent souvent : peut-on être heureux quand on est lourdement handicapé ? Et quand les parents vieillissent, qui va pouvoir prendre en charge le handicapé ?
- De même pour l'avortement de la jeune fille seule, rejetée par sa famille..... situation qui révèle une véritable pauvreté sociale et affective.

L'intuition d'Humanae Vitae était certainement bonne, mais très mal exprimée.

Les personnes attendent de l'Eglise et de son magistère une Parole qui ne les condamne pas mais les **aide à vivre** les joies et les espoirs mais aussi les difficultés de leur vie affective, sexuelle, conjugale, familiale. Bref une Parole qui leur dise de façon concrète l'amour du Père, révélé dans le Fils par l'Esprit.

Il s'agit pour l'Eglise de donner un **chemin de vie** et cela dès le plus jeune âge. Il y a un véritable déficit au niveau de l'éducation affective et sexuelle auprès des jeunes dans notre société. Elle est souvent réduite à une présentation technique des méthodes médicales de contraception, le préservatif, la pilule dans un but préventif pour éviter des avortements, les maladies sexuellement transmissibles mais on ne peut pas à proprement parler d'éducation à la vie affective et sexuelle ! Travailler à faire reculer cette « pauvreté affective » chez les jeunes est sûrement une priorité pastorale à développer.

La doctrine morale est bien mais, à condition, qu'il y est un véritable accompagnement pour la faire comprendre et faire saisir en quoi elle donne **sens à la vie et fait grandir l'homme**.

**8. Sur le rapport entre la famille et la personne**

**b) Quelles situations critiques de la famille dans le monde d'aujourd'hui peuvent-elles devenir un obstacle à la rencontre de la personne avec le Christ?**

Tous les refus aux demandes de sacrements de personnes en situations matrimoniales « irrégulières » aux yeux de l'Eglise deviennent un obstacle à la rencontre de la personne avec le Christ.

Le regard posé et le jugement péremptoire de certains chrétiens par rapport à ces situations sont autant d'obstacles qui bloquent un cheminement possible. Le manque d'accueil, de miséricorde en sont d'autres.

Certaines personnes non mariées religieusement pensent parfois à tort qu'ils ne peuvent demander le baptême pour leur enfant.

Peur de certains jeunes ayant connu le divorce de leurs parents de s'engager dans le mariage pour la vie

Les rythmes de vie de notre société sont aussi pour certains des obstacles pour un cheminement vers le baptême par exemple (peu de temps libre, impossibilité de planifier des rendez-vous en raison du travail, mobilité qui ne favorise pas un suivi...)